

Nantes, le 9 février 2017

## Signature d'une convention entre Nantes Métropole, Orange et SFR En 2020, l'accès au Très Haut Débit pour tous les habitants de la métropole nantaise

L'accès au Très Haut Débit constitue une composante clef du projet du numérique pour tous. Pour que tous les habitants en bénéficient, Nantes Métropole a signé ce jour une convention avec Orange et SFR, les deux opérateurs en charge de son déploiement. Signée en présence de l'ensemble des maires des communes de Nantes Métropole, cette convention permet de suivre les modalités et le calendrier de déploiement du réseau Très Haut Débit pour 100 % des habitants d'ici 2020.

Le plan France Très Haut Débit vise à proposer un accès à un Internet performant à l'ensemble des logements, des entreprises et des administrations du territoire. La réglementation établie par l'Arcep (autorité de régulation des communications électroniques et des postes) a classé le territoire de Nantes Métropole en zone dense. Dans ces zones, ce sont les opérateurs privés qui sont chargés de déployer le réseau Très Haut Débit.

Afin de garantir un accès pour tous les habitants au Très Haut Débit d'ici à 2020, et pour leur garantir un meilleur suivi de son déploiement, une convention commune a été signée ce jour par Johanna Rolland, présidente de Nantes Métropole, Pierre Jacobs, Directeur Orange Ouest, et Michel Paulin, Directeur général de SFR, en présence des maires des communes de la métropole. L'objectif final, partagé par tous, est de garantir aux habitants un haut niveau de service.

### CARTE DES OPÉRATEURS EN CHARGE DU DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT

Découpage des communes réalisé par l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes)

SFR

Orange

Plusieurs opérateurs privés installent le Très Haut Débit à Nantes (zone classée très dense).



Crédit : Antoine Corbineau  
Source : Nantes Métropole

### COMMENT S'INFORMER SUR LE DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT ?

- pour comprendre le Très Haut Débit et le rôle de chacun : une information pratique « mode d'emploi » présentant la carte de répartition des opérateurs et les étapes à suivre est disponible sur [www.nantes-metropole.fr/treshautdebit](http://www.nantes-metropole.fr/treshautdebit)
- pour connaître le calendrier de déploiement des opérateurs selon le lieu de résidence :
  - Orange : <http://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre> ou 39 00, service gratuit + prix d'un appel, de 8h à 20h, du lundi au samedi.
  - SFR : [www.sfr.fr/box-internet/la-fibre-chez-vous](http://www.sfr.fr/box-internet/la-fibre-chez-vous) ou 10 99, appel gratuit de 9h à 22h, 7j/7.

=> En pièces jointes de ce communiqué, veuillez retrouver le communiqué de presse de chacun des opérateurs ainsi que le dépliant et les cartes de déploiement.

#### Depuis 2014, des actions pour assurer un déploiement dans les meilleures conditions

- l'organisation d'une réunion annuelle entre opérateurs privés et maires des communes de la métropole
- la constitution d'un réseau des référents numériques (1 référent par commune) pour développer les actions numériques sur la métropole
- une convention avec Enedis, SFR et Orange pour permettre aux opérateurs de déployer le Très Haut Débit en aérien
- Pour les entreprises, la réglementation autorise Nantes Métropole à déployer le Très Haut Débit. Cette mission est confiée à Nantes Networks depuis 2012 et permet aux établissements publics et zones d'activité de bénéficier du Très Haut Débit.

#### Contacts presse

Orange : Céline Doublet – celine.doublet@orange.com – 06 70 32 46 48

SFR : marielle.bocenzo@sfr.com – 02 72 74 32 06 – 06 21 340 340

Nantes Métropole : Elise Pagot – elise.pagot@nantesmetropole.fr – 02 40 41 67 75 – 06 08 91 63 00